

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**EAU ET
ASSAINISSEMENT
- Fixation du prix
du contrôle de bon
fonctionnement des
installations privatives
d'assainissement
collectif - Service Public
d'Assainissement des
communes d'Annois,
Cugny, Flavy le Martel,
Jussy et Montescourt
Lizerolles.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
13/03/18

Date d'affichage :
13/03/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 70

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 19 MARS 2018 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZETICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Sylvie NOGRET suppléant de M. Bernard DESTOMBES, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Colette BLEROT représenté(e) par M. Freddy GRZETICZAK, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Guy DAMBRE, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)s :

M. Hugues VAN MAELE, M. Frédéric ALLIOT, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY

Secrétaire de séance : Benoît LEGRAND

L'Agglo du Saint-Quentinois est depuis le 1^{er} janvier 2018 l'autorité organisatrice des services publics d'assainissement présents sur l'intégralité de son territoire.

Nombre de Conseillers
votant : 67

Elle est devenue délégante de différents contrats de délégation de service public dont celui de l'ancien Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée Clastroise.

Dans l'article 6.2.2. du contrat, il revient au délégataire de réaliser les contrôles des installations privées situées avant leur raccordement. Ces contrôles, lorsqu'ils sont effectués à l'occasion de cessions de propriétés, sont facturés aux demandeurs au prix défini dans le règlement de service.

Or, le règlement du service public d'assainissement applicable sur les communes d'Annois, Cugny, Flavy le Martel, Jussy et Montescourt Lizerolles ne mentionne pas de tarifs.

En application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, il appartient à l'organe délibérant d'instaurer et fixer le tarif.

Il s'agit désormais de fixer le tarif de cette prestation (soumis au taux de TVA en vigueur) : contrôle de bon fonctionnement des installations privatives d'assainissement collectif sur les communes d'Annois, Cugny, Flavy le Martel, Jussy et Montescourt Lizerolles au forfait de 100 € HT, soit 120 € TTC.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de décider l'application du tarif proposé au présent rapport.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour adopte le rapport présenté.

Mme Frédérique MACAREZ, M. Christophe FRANCOIS, Mme Marie-Laurence MAITRE ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Réception par le préfet : 30/03/18

Publication :

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation